PROGRAMME DE FORMATION

SECUFER F/H

SECUFER EN E-LEARNING - RISQUES FERROVIAIRES – F/H

IAC_420200003

Domaine : Ferroviaire

Durée : 5 heures

Date : nous contacter
Formation proposée toute l'année

Capacité : Illimité

Public concerné : tout public
Tout personnel dont le métier l'amène à se déplacer dans les emprises ferroviaires

Prérequis :
Aucun

Modalité de la formation :

- **Présentiel :**
 - En centre de formation :
 Inatis Academy - 75 Rue Laplace
 59494 Petite-Forêt – places de parkings disponibles et gratuites
 Réfectoire / salle de pause, à disposition
 - Chez le client :
 - Autre lieu* : à déterminer

Nous nous pouvons nous déplacer, pour assurer les prestations, en fonction de vos souhaits

FOAD : NON
E-learning : oui*

L'apprenant doit :
• Disposer d'une adresse mail professionnelle.
• Avoir à disposition un ordinateur ou un téléphone capable de participer à la formation, en visio ; une invitation, lui sera envoyée, avant le démarrage de la formation, par mail.
Il est conseillé de s'assurer de disposer de suffisamment de temps et d'un lieu calme pour suivre le module.

Validation de la formation :
Attestation de formation avec les acquis

Tarif :
Nous contacter
Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

Référence **Date de création**	**IAC_2024_05_04/03** **04/05/2024**
Mise à jour	**01/08/2026**
RNCP	

REFERENTIEL SECUFER DECRET : N°2017-694 du 2 mai 2017 : Autorisation d'Accès aux Emprises (*AAE*)

FORMATION OBLIGATOIRE

Suite à la parution du décret n°2017-694 du 02 mai 2017 « relatif à la protection des travailleurs intervenant sur le système de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation », dit décret « SECUFER », tout salarié intervenant dans les emprises ferroviaires doit être
formé aux règles de sécurité afin d'assurer ses déplacements.

En savoir plus sur le décret :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034565884/

Notre programme vise à assurer une compréhension approfondie des risques ferroviaires généraux et locaux, permettant à l'employeur de délivrer une Autorisation d'Accès aux Emprises pour chaque intervention, garantissant ainsi des pratiques conformes et sécurisées.

Ce module doit être complété par une formation pratique, pour vérifier et consolider les apports théoriques de la formation, par des visites, observations et mises en situation des salariés. La connaissance des particularités locales dans les sites où intervient le salarié est un élément déterminant qui devra être veillé par l'employeur.

Objectifs de la formation : être capable de

- Connaitre et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention du risque de heurt
- Connaître et identifier les règles de base de sécurité du personnel pour la prévention des risques électriques
- Adopter les bons réflexes face aux anomalies (caténaire sur les rails, …)

Modalités d'accès :
Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Information individuelle ou collective
- Tests et entretiens
- Dossier de demande de formation,
- Identification, voire évaluation des acquis,
- Vérification des prérequis y compris des formations réglementaires si la formation le prévoit,
- Entretien individuel afin de définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard ou renforcé.

Délais d'accès : dates prévisionnelles 2026/2027

- Formations en intra et en inter : selon les besoins des entreprises (programmation possible, toute l'année)
- Formations individuelles ; contactez-nous pour connaître les délais d'accès.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à venir vers nous en toute confiance afin étudier les modalités de leur formation.

PROGRAMME

- La sécurité ferroviaire
- Les risques présents en environnement ferroviaire
- La sécurité du personnel en environnement ferroviaire
- Le risque de heurt
- Les risques électriques

PROGRAMME DE FORMATION

SECUFER F/H

Modalités pédagogiques : théorie
Participation active des apprenants

Encadrement : formateurs disposant des compétences pédagogiques et formés à cette animation

Moyens pédagogiques :

- Salle de cours équipée de tableaux blancs noirs, de télévision…

Support remis aux apprenants

Evaluation :

- Evaluation de positionnement, au démarrage de la formation
- QCM, en fin de formation *

***Conditions de Réussite**
Pour réussir le QCM et obtenir votre attestation de réussite, vous devez obtenir un score minimum de 80 %. Ce seuil garantit que vous avez bien assimilé les connaissances requises pour travailler en toute sécurité sur les sites ferroviaires.

SUITE DE PROGRAMME

- Les règles de sécurité à appliquer concernant les risques électromagnétiques
- La sécurité et les opérations de manœuvres
- Le rôle de chacun
- Les reconnaissances préalables, les repérages des éléments de voie, de la zone dangereuse, de la signalétique, des installations électriques, des pistes et itinéraires
- L'analyse des risques
- La prise de conscience de l'effet de souffle ainsi que de la soudaineté de l'apparition d'une circulation (surtout pour train voyageur)
- Découverte des éléments dangereux de l'emprise ferroviaire : poste d'aiguillage simple, guérite, réseaux électriques souterrains, etc.…
- Différenciation des infrastructures caténaire 25000 et 1500v : comment les reconnaitre et comment se comporter avec l'une et l'autre.
- Identification de tous les éléments de repérage : les déchiffrer pour une mise en confiance lors de visites sur les emprises.
- Visualisation et explication de signaux, panneaux indicateurs et

Suivi de la formation :

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :
Émargement des feuilles de présence à la demi-journée par stagiaire, contre-signé par le formateur.

Sanction et validation :

- Attestation de réussite





CONTACTS

Tél : 03 20 68 55 00
Mail : iac@inatisgroup.com

Adresse Mail PSH (Personnes en Situation de Handicap) : psh@inatisgroup.com